



Mairie de Najac
Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal
(article L 2121-15 du CGCT)

Date et heure de la séance :

Vendredi 14 avril 2023

Président/Présidente (le maire ou en cas d'empêchement l'adjoint suivant l'ordre du tableau) :
M. Gilbert BLANC, maire.

Membres du Conseil Municipal présents et représentés :

Membre du CM	Présent(e)	Représenté(e) par	Absent(e) excusé(e)	Absent(e) non excusé(e)
ANDRIEU Alain	X			
BARRES Isabelle		Natacha Clouzet		
BARTHEYE Pierre-Jean		Virginie Le Floch		
BLANC Gilbert	X			
CLOUZET Natacha	X			
DELERIS Suzanne	X			
GUIBAL Fabrice		Alain Andrieu		
LAROUSSINIE Mathieu	x			
LE FLOCH Virginie	X			
MAZIERES Rémi		Suzanne Déléris		
MILLIAT Laurence	X			
POUX Charles	X			
RABAYROL Claude		Mathieu Laroussinie		
SOUVIGNET Jean-Régis	X			

Secrétaire de séance :

Mme Suzanne DELERIS

Quorum : 8 (15 membres afférents – 14 membres en exercice)

Lecture par le Président/la Présidente de séance de l'ordre du jour de la précédente séance de Conseil Municipal et signature par lui/elle et le/la secrétaire de séance du registre des délibérations (art. R 2121-9 du CGCT) ainsi que du Procès-Verbal correspondants à ladite séance.

Présentation de l'Ordre du jour de la présente séance de Conseil Municipal :

19/2023-Approbation des comptes administratifs 2022- budgets annexes

20/2023-Approbation des comptes de gestion 2022- budgets annexes

21/2023- Affectation des résultats

22/2023- Vote des taux des taxes locales

23/2023- Vote des budgets primitifs

24/2023- Approbation des durées d'amortissement sur les différents budgets

25/2023- Redevance sur les tarifs piscine de l'AAGAC

26/2023- Vote sur les subventions aux associations 2023
27/2023- Programmation culturelle 2023
28/2023- Coupes ONF 2023- régularisation d'une parcelle
29/2023- Biens soumis à droit de préemption urbain
30/2023- Vote d'une motion sur la réforme des retraites.

Adoption des délibérations

19/2023-Approbation des comptes administratifs 2022

Adoptée : Oui

Contenu :

Monsieur le maire laisse la parole à madame Délérís, adjoints déléguée aux finances.

Elle donne lecture, accompagnée de Marion Couderc, chargée des budgets pour la collectivité, du bilan des comptes administratifs de l'année 2022. Il est précisé en préambule que le budget commune ne pourra être voté à cette séance, en raison d'une erreur de saisie sur un montant transmis entre la commune et le service de gestion comptable. Ce budget, bien que présenté aux élus, est donc ajourné et sera voté à la prochaine séance.

Après exposé et présentation des différents budgets, monsieur le maire est invité à sortir afin de procéder au vote des budgets.

Voici le détail des budgets annexes votés en séance :

Synthèse compte administratif 2022 - Budget Assainissement

Section d'exploitation		Investissement	
Dépenses de fonctionnement 2022	125 151.14	Dépenses d'investissement 2022	51 263.64
Recettes de fonctionnement 2022	124 345.01	Recettes d'investissement 2022	65 438.57
Résultat de fonctionnement 2022	-806.13	Résultat investissement 2022	14174.93
Report 2021	-125 044.13	Report 2021	235 079.29
Résultat de fonctionnement cumulé	-125850.26	Résultat d'investissement cumulé à reprendre au Budget 2023 en RI au c/001	249254.22
résultat cumulé à affecter	impossible section en déficit	RAR en dépenses	25 800 €
Report en section de fonctionnement au c/002 - DF au budget 2023	-125 850.26	Besoin de financement	Non

Synthèse compte administratif 2022 - Budget CAMPING Le Paisserou au Roc du Pont

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Dépenses de fonctionnement 2022	45 276.32	Dépenses d'investissement 2022	335 264.95
Recettes de fonctionnement 2022	49 940.37	Recettes d'investissement 2022	342 231.86
Résultat de fonctionnement 2022	4 664.05	Résultat investissement 2022	6966.91
Report 2021	0	Report 2021	-3 766.92
Résultat de fonctionnement cumulé	4 664.05	Résultat d'investissement cumulé à reprendre au Budget 2023 en RI au c/001	3199.99
résultat cumulé à affecter	4 664.05	Solde des RAR	0
reprise en RF au c/002	4 665.05	Capacité d'autofinancement	3199.99

Synthèse compte administratif 2022 - Budget Lotissement N°1

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses de fonctionnement 2022	0.00	Dépenses d'investissement 2022	0
Recettes de fonctionnement 2022	0.00	Recettes d'investissement 2022	0
Résultat de fonctionnement 2022	0	Résultat investissement 2022	0
Report 2021	6 299.68	Report 2021	12 120.32
Résultat de fonctionnement cumulé	6 299.68	Résultat d'investissement cumulé à reprendre au Budget 2023 en RI au c/001	12120.32
résultat cumulé à affecter	6 299.68	RAR	0
Report en section de fonctionnement au c/002 - DF au budget 2023	6 299.68	Capacité d'autofinancement	12 120.32

Synthèse compte administratif 2022 - Budget Lotissement N°2

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses de fonctionnement 2022	0.00	Dépenses d'investissement 2022	0
Recettes de fonctionnement 2022	0.00	Recettes d'investissement 2022	0
Résultat de fonctionnement 2022	0	Résultat investissement 2022	0
Report 2021	0.00	Report 2021	-1 800.00
Résultat de fonctionnement cumulé	0.00	Résultat d'investissement cumulé à reprendre au Budget 2023 en DI au c/001	-1800
résultat cumulé à affecter	0.00	RAR	0
Affectation impossible	0.00	Section en besoin de financement	-1 800.00

Synthèse compte administratif 2022 - Budget VVF VILLAGES

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses de fonctionnement 2022	62 183.92	Dépenses d'investissement 2022	168124.13
Recettes de fonctionnement 2022	251 491.60	Recettes d'investissement 2022	1821543.21
Résultat de fonctionnement 2022	189307.68	Résultat investissement 2022	1653419.08
Report 2021	-9 388.76	Report 2021	-91229.1
Résultat de fonctionnement cumulé	179918.92	Résultat d'investissement cumulé à reprendre au Budget 2023 en RI au c/001	1562189.98
résultat cumulé à affecter	179 918.92	Balance déficitaire des RAR	-36000
Report en section de fonctionnement au c/002 - DF au budget 2023	179 918.82	Capacité d'autofinancement	1 526 189.98

21/2023- Affectation des résultats

Adoptée : oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Contenu :

Madame Déléris présente les affectations de résultats, faisant directement suite à l'approbation des comptes présentés précédemment.

	BP VVF	BP assainissement	BP camping Le Paisserou	BP Mergieux	BP Lotissement 1	BP Lotissement 2
Résultat cumulé fonctionnement à affecter	+ 179 918.92	- 125 850.26	+ 4 664.05	néant	+6 299,68	0
Affectation en réserve au c/1068	0	0	0			0
Report en fonctionnement au c/002	+ 179 918.92	-125 850.26	+ 4 664.05		+6 299,68	0

Les affectations de résultats peuvent être soumises aux votes.

Type de scrutin (si particulier, indiquer le membre du Conseil qui en a fait la demande) :

Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote														
Initiales	AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS

[illegible]

Nombre de votants :14
Pour :14
Contre :0
Abstention(s) :0

22/2023- Vote des taux des taxes locales

Adoptée : oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Contenu :

Madame Délérís présente la fixation du taux des taxes locales. Elle précise que ces taux sont à voter chaque année. Les bases d'imposition de l'Etat vont augmenter de 7%. Elle précise également que cette année, il est demandé aux communes de délibérer sur une taxe sur les résidences secondaires.

Monsieur le maire précisé qu'il a été envisagé d'augmenter le taux du foncier sur les résidences secondaires. Cependant, cette augmentation aurait impacté l'ensemble du foncier bâti et donc tous les propriétaires, l'idée a donc été abandonnée.

	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Taux d'imposition 2023	Produit correspondant attendu 2023
Taxe d'habitation	651 242	11.09	72 223
Taxe foncière bâti	1 117 000	40.13	448 252
Taxe foncière non bâti	48 800	114.74	55 993
Total			576 468
Total après coefficient correcteur			462 015

Les taux sont soumis aux votes.

Type de scrutin (si particulier, indiquer le membre du Conseil qui en a fait la demande) :

Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote

[illegible]

Nombre de votants :14
Pour :14
Contre :0
Abstention(s) :0

23/2023- Vote des budgets primitifs

Adoptée : oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Contenu :

Monsieur le maire prend la parole et présente ce point.

Il précise que le budget principal 2023 est bâti sur les principes pris lors de l'élection municipale.

Il n'y a à ce jour pas d'emprunt sur le budget communal, les sections de fonctionnement et d'investissement sont excédentaires. La situation est dans une situation financière plutôt confortable.

Il est à souligner une très légère augmentation des dotations de l'Etat concernant la dotation de solidarité rurale, qui passe de 115 709€ en 2022 à 132 048€ pour 2023. La Dotation Globale de fonctionnement reste inchangée avec une légère augmentation de 262€.

Monsieur le maire met en avant la poursuite de recherches de subventions par le dispositif Grands Sites Occitanie, Bourg-Centre, Fonds Vert, le fonds de concours de la communauté de communes et tous les autres dispositifs accessibles.

Il présente désormais les principales opérations à venir pour 2023 :

- Les études réalisées sur les bâtiments et logements communaux en matière de mises aux normes et rénovations énergétiques a démontré à la fois l'urgence et le niveau d'investissement nécessaire, c'est 300 000€ qui sont destinés à l'opération.
- Le programme de subventions aux associations est accentuée avec une enveloppe de 14 371€ et comme précédemment 15 000€ sur la programmation culturelle. L'installation de jeux pour enfants bénéficie avec les aménagements d'espaces publics d'un budget de 51 000€.
- La rénovation de l'éclairage public sera réalisée en une seule tranche. Il est prévu 230 000€ au budget, sachant qu'il est attendu 184 000€ de subventions, avec un reste à charge communal de 46 000€.
- Concernant le plan triennal arrêté l'année dernière, 100 000€ sont affectés aux réfections de voirie, la finition des travaux d'aménagement des abords de la Maison du Gouverneur se chiffre à 38 000€. La rénovation de la piscine municipale est dotée de 70 000€ en études, diagnostics et premiers travaux.
- Les budgets sont prévus pour l'acquisition foncière (hangar Magne), pour l'amélioration des parkings et la circulation.
- La masse salariale est limitée à 618 652€ (+1,4%) sachant que d'autres dépenses du personnel n'y sont pas comptabilisées, comme l'embauche des maitres nageurs ou le remplacement d'agents malades.

Monsieur Laroussinie a une question concernant la somme prévue pour les travaux sur la piscine, et aimerait savoir sur quels types d'intervention ces travaux pourraient se porter.

Monsieur Souvignet précise que le montant arrêté permet de couvrir des besoins en recherches de fuites et de maintenance d'urgence, en parallèle des études et diagnostics à mener pour la rénovation de la piscine.

Madame Délérís présente par la suite le budget communal 2023 dont voici la synthèse :

Budget communal 2023- Section fonctionnement :

DEPENSES			RECETTES		
Imputation fonctionnement	Projet de BP	BP proposé	Imputation fonctionnement	Projet de BP	BP proposé
Dépenses réelles	1386733,47	1386733,47	Recettes réelles	1464353,90	1464353,90
Virement à la section investissement		683780,43	Report excédent fonctionnement (année N-1)	614973	614973
Total	1395546,47	2079326,90	Total	2079326,90	2079326,90

Budget communal 2023 -Section investissement :

DEPENSES			RECETTES		
Imputation investissement	Projet de BP	BP proposé	Imputation investissement	Projet de BP	BP proposé
Dépenses réelles	1126194,90	1517694,90	Recettes réelles	241364,16	343995,16
			Reste à réaliser		102631
			Virement section fonctionnement		683780,43
Report déficit investissement (N-1)		683780,43	Report excédent fonctionnement (année N-1)	481106,31	481106,31
			Opérations d'ordre entre section	8813	8813
Total	1126194,90	1517694,90	Total	731283,47	1517694,90

Les budgets primitifs sont soumis aux votes.

Type de scrutin (si particulier, indiquer le membre du Conseil qui en a fait la demande) :

Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)														

Nombre de votants :14

Pour :14

Contre :0

Abstention(s) :0

24/2023- Approbation des durées d'amortissement sur les différents budgets
Adoptée : oui
Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :
<u>Contenu :</u> Madame Délérís présente les différentes durées d'amortissement relatives aux différents budgets. Il est précisé qu'il n'y a pas de prorata temporis pour les investissements inférieurs à 100 000€ sur le budget communal. Ces tableaux de durée d'amortissement sont à retrouver dans la délibération. Après lecture des tableaux correspondant à chaque budget, la délibération est soumise aux votes. Votes à l'unanimité pour les trois tableaux de durées d'amortissements.
Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote

25/2023- Redevance sur les tarifs piscine de l'AAGAC
Adoptée : oui
Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :
<u>Contenu :</u> Madame Délérís présente la fixation des nouvelles redevances réclamées à l'AAGAC pour la piscine. Il a été décidé cette année de doubler les tarifs préférentiels dont bénéficient l'AAGAC. (tarifs présentés dans la délibération) Il est précisé que l'AAGAC est bien conscient du caractère préférentiel de ces tarifs. Madame Délérís souligne également que ces tarifs sont établis par entrée, mais qu'il est envisagé de les établir au forfait pour les prochaines années. Mathieu Laroussinie demande ce que représente ces entrées en volume. Suzanne Délérís répond que cela représente un volume financier de 6000€ environ. Elle précise également que ce n'est pas pour autant que le volume va doubler, tout dépend du nombre d'enfants et d'adultes qui se présentent. Elle précise que sur 2022 il y a eu environ 5 000 entrées enfant et 3 000 entrées adulte. La délibération est soumise aux votes.
Type de scrutin (si particulier, indiquer le membre du Conseil qui en a fait la demande) :

Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote															
Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)														
Nombre de votants :14 Pour :14 Contre :0 Abstention(s) :0															

26/2023- Vote des subventions aux associations-2023
Adoptée : Voir les détails des votes par associations.
Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :
<u>Contenu :</u> Monsieur le maire laisse la parole à Alain Andrieu pour présenter les votes des subventions aux différentes associations demandeuses. Il précise également que chaque élu membre d'un bureau, ou simple adhérent d'une association sera amené à sortir le temps du vote de l'association dans laquelle il est membre. Il est précisé qu'un vote sera fait association par association. Monsieur Andrieu liste les associations, en votant pour chacune d'entre elles. Il précise que pour Laudinie, aucun vote ne sera fait car aucune demande n'a encore été reçue car ils n'ont pas encore reçu l'appel à cotisation, mais que celle-ci ne devrait plus tarder. La subvention a cependant été intégrée au budget prévisionnel. <u>Votées par l'ensemble des membres du Conseil :</u> - Dialogue, nature et handicap : 500€- Unanimité - Secours populaire : 200€-Unanimité - ADMR : 723€-Unanimité - Tassarits : 500€ - 13 pour, une abstention - Terre paysanne : 600€- 13 pour, un absent ayant donné pouvoir ne peut pas être pris en compte car adhérent. <u>Votées par 13 membres du Conseil (un membre concerné par les activités associatives) :</u> - Les Petitous de Najac : 2 800€-Unanimité - APANAJ : 400€-Unanimité - Salon du Goût : 1 000€-Unanimité <u>Votées par 12 membres (deux élus concernés par les activités associatives) :</u> - SPA (campagne stérilisation « chats libres Najac » 2023) : 750€-Unanimité - COPANATRAFO : 400€-Unanimité - Comité des fêtes : 6 000€-Unanimité - o Feu d'artifice : 5 000€

○ Feu du 14 juillet : 500€ ○ Orchestre/bal du 14 juillet : 500€ <u>Votée par 10 membres (quatre élus concernés par les activités associatives) :</u> - Les Lieux communs : 500€-Unanimité
Type de scrutin (si particulier, indiquer le membre du Conseil qui en a fait la demande) :

27/2023- Programmation culturelle
Adoptée : Voir le détail pour chaque vote.
Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :
<u>Contenu :</u> Monsieur Andrieu présente les divers évènements culturels et artistiques sur l'année. Il précise que certains évènements sollicitent une participation financière de la commune, tandis que d'autres sollicitent une subvention. Les votes ont été fait séparément, par manifestation (comme pour les associations). -Représentation théâtrale le 13 mai. -Bal de la Talvera, Participation financière de 1 600€ -Fête de la musique à la Maison du Gouverneur le 21 juin. Participation financière de 754€ -Animation burlesque de Luc Ebran, à la Maison du Gouverneur le 18 août. Participation financière de 200€ -Festival la Lloba le 16 septembre, avec des chorégraphies autour des sculptures des abords de la Maison du Gouverneur. Participation financière de 1 326€ -Visite insolite de Najac par la compagnie Coussmous le 17 septembre. -Semaines occitanes organisées par l'IEO. Participation financière de 600€ -Culture et patrimoine : Oreilles en balade. Participation financière de 2 170€+ animation « Les habitants racontent » -Animation « Les violons de l'automne » du 13 au 15 octobre. Votes à l'unanimité Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise le versement de subventions à destination des manifestations suivantes : -Festival d'Autan des 15 et 20 juillet : subvention de 1 600€ -Festival en Bastides, spectacles du 2 août : subvention de 2 750€ -Récital de piano- Association Eglise St Laurent de La Salvetat des Carts ; subvention de 400€ Votes à l'unanimité
Type de scrutin (si particulier, indiquer le membre du Conseil qui en a fait la demande) :
Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote

28/2023- Coupes ONF 2023- régularisation d'une parcelle.															
Adoptée : oui															
Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :															
<u>Contenu :</u> Monsieur le maire présente au conseil une parcelle à ajouter au programme de coupes délibéré lors du dernier conseil. Cette parcelle a été oubliée par l'ONF, il s'agit donc d'une régularisation. La parcelle en question est d'une surface de 2,48 hectares. Monsieur le maire précise que le périmètre total des coupes est donc établi à, 12,5 hectares. La proposition est soumise aux votes.															
Type de scrutin (si particulier, indiquer le membre du Conseil qui en a fait la demande) :															
Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote															
Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)														
Nombre de votants :14 Pour :14 Contre :0 Abstention(s) :0															

29/2023- Délibération relative à la délégation du Conseil accordée au maire en matière de droit de préemption urbain															
Adoptée : oui															
Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :															
<u>Contenu :</u> Monsieur le maire présente un bien soumis à droit de préemption urbain. Le détail sur ces parcelles est précisé dans la délibération correspondante.															

La proposition est soumise aux votes.

Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote

Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote

[illegible]

	abstention								x					x	
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)														
Nombre de votants :14 Pour :12 Contre :0 Abstention(s) :2															

Informations :

- Ouverture de l'espace bien être du VVF aux résidents de Najac à partir du 15 avril.
- Déménagement du distributeur de billets du Crédit Agricole à côté de l'Office du Tourisme à partir du 20 avril.

Fin de la séance de Conseil Municipal à : 22 heures 25 minutes.

Observations éventuelles du Président du Conseil Municipal :

(à dater et à signer au commencement de la séance de Conseil Municipal qui suit celle relative au présent Procès-Verbal)

A Najac, le12/05/2023.....

Le/la Secrétaire de séance,

Nom :DELERIS.....

Signature :

Le Président/ la Présidente de séance,

i e Maire
Nom :Libert BLANC.....

Signature :

Publié le : 23/5/23